

FONDS
DE SOUTIEN AUX
INITIATIVES DES

HABITANTS



**UNE IDÉE, UN PROJET
POUR VOTRE QUARTIER ?**

Coeur de Ville - Sud Avenir

**Un soutien entre 50 à 500 € pour vous
aider à réaliser vos initiatives**

Activité sportive

Environnement

Solidarité

Sortie culturelle

Moment convivial

LE FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DES HABITANTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une **aide financière** proposée par la Commune pour **soutenir les projets des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Sud Avenir** (Le Frayol et La Violette) et **Coeur de Ville**.



L'objectif : vous aider à réaliser des **actions utiles et positives** dans votre quartier.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?



Un projet doit être proposé par un **collectif d'habitants**.

Une association peut vous soutenir pour construire et organiser le projet.

Il faut :

- Au moins **deux habitants** d'un ou des quartiers,
- Qui ne résident pas à la même adresse,
- Qui ne font pas partie de la même famille.

QUEL TYPE DE PROJET ?

Votre projet doit :

- Être **ouvert aux habitants** et présenter une **dimension collective**
- Avoir une **utilité pour le quartier**
- Développer l'**entraide** et les **solidarités**, améliorer le **cadre de vie** ou permettre la **découverte du territoire**.



QUELS FINANCEMENTS ?



- Entre **50 € et 500 €**
- Le projet peut être financé jusqu'à 100 %



CE QUI N'EST PAS FINANCÉ

- Les projets réservés à un petit groupe fermé
- Les achats pour un usage personnel
- Les achats de matériel gardé après l'action

QUE FAUT-IL FAIRE POUR DEMANDER UN FINANCEMENT ?



Les porteurs du projet doivent remplir une **fiche de demande** et la **déposer** auprès de la Commune au moins 3 semaines avant l'action.

La fiche de demande est disponible sur le site internet de la Commune ou auprès des médiateurs municipaux.

Vous devez ensuite **présenter votre dossier devant un comité d'examen des projets.**

LE COMITÉ D'EXAMEN DES PROJETS, C'EST QUOI ?



C'est un groupe composé d'**élus** et de **professionnels**. Après avoir écouté votre projet, il décide de l'attribution ou non d'un financement.

EN RÉSUMÉ

Le Fonds de Soutien aux Initiatives des Habitants est là pour **soutenir vos projets** et vous aider à **agir pour votre quartier**:

- ✓ Une démarche **simple**,
- ✓ Un **accompagnement** si besoin,
- ✓ Un **coup de pouce financier** pour vos idées jusqu'à 500 €,
- ✓ Des **projets ouverts** à tous et à toutes,
- ✓ Un moyen concret pour **améliorer la vie du quartier**.

BESOIN D'AIDE POUR VOTRE DOSSIER?

Les médiateurs et médiatrices peuvent :

- vous informer
- vous accompagner
- vous aider à monter votre projet.



Hanane OU-AANKOUR : 07 86 56 68 96

Morad HOSNI : 06 85 04 80 48

Règlement intérieur du FSIH et fiche de demande de soutien disponibles sur le site internet de la Commune.

Demande de soutien à transmettre à :

lea.monot@leteil.fr - 06 81 61 30 - 61